

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL699

présenté par

M. Vatin

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les services d'incendie et de secours (SIS) disposent déjà d'un service « hygiène et sécurité » en charge de ces questions.